

DEC212046DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Hector Flores directeur de l'unité UMR8111 intitulée Galaxies, Etoiles, Physique, Instrumentation (GEPI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8111, intitulée Galaxies, Etoiles, Physique, Instrumentation, dont le directeur est Hector Flores ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Hector Flores directeur de l'unité UMR8111, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hector Flores délégation de signature est donnée à M. Noël Robichon, MC, M. Philippe Laporte, IR, Mme Sabine Kimmel, IE et Mme Mélissa Heurtel AI au MEN, aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hector Flores, M. Noël Robichon, MC, M. Philippe Laporte, IR, Mme Sabine Kimmel, IE, et Mme Mélissa Heurtel AI au MEN, délégation de signature est donnée à Mme Pascale HAMMES, T, aux fins mentionnées à l'article 1er, dans la limite de 4 000€ HT.

**Article 4**

La décision n° DEC191137DR05 du 09 avril 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend effet au 27 mai 2021 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 31 août 2021

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

